

Direction des Etudes des
Répertoires et des Statistiques

TABLEAU DE BORD
octobre 2014

Les accidents et maladies
professionnelles
du régime des salariés agricoles
Année 2013

Octobre 2014

Tableau de bord

Les accidents et maladies professionnelles du régime des salariés agricoles

Année 2013

DIRECTION DES ETUDES, DES REPERTOIRES
ET DES STATISTIQUES

Directeur de la publication :

Alain PELC

pelc.alain@ccmsa.msa.fr

Département "Retraite-Famille- Observatoire
des risques professionnels agricoles (ORPA)

- Accidents du travail"

Responsable : Rakhsat SLEIMAN

sleiman.rakhsat@ccmsa.msa.fr

Réalisé par :

Mauricette BRIAND

briand.mauricette@ccmsa.msa.fr

Jean-Claude CHRETIEN

chretien.jean-claude@ccmsa.msa.fr

Mise en page : □

Marie-Claude MASTAIN

Diffusion :

Claudine GAILLARD

gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr

Mireille MEDELICE

Medelice.mireille@ccmsa.msa.fr

Sommaire

Sources de données.....	4
Le champ de la population.....	4
Données présentées	4
Un nombre d'ATMP, pour les salariés agricoles, en baisse pour l'année 2013	5
1. En 2013, le nombre de nouveaux ATMP est en baisse de - 2,7 %	5
2. 71 % des accidents du travail ont donné lieu à un arrêt indemnisé	5
3. Le nombre d'ATMP avec nouvelles incapacités permanentes partielles baisse de - 6,0 %	6
4. Une hausse de + 2,7 % du montant des prestations versées pour 2013	6
Définitions.....	10
Sigles cités	10
Annexe	12

Tableaux

Tableau 1 : Nombre d'heures travaillées et d'ATMP par secteur d'activité.....	7
Tableau 2 : Nombre d'accidents du travail avec arrêt et nombre de jours d'IJ par grand secteur d'activité	8
Tableau 3 : Nombre d'accidents du travail par taux IPP et par grand secteur d'activité	9
Tableau 4 : Montants versés pour les accidents par type de prestation et par grand secteur d'activité.....	9

Télécharger les données au format Excel :

Les accidents du travail et maladies professionnelles du régime des salariés agricoles (SA) : Principaux indicateurs par grand secteur d'activité Année 2013

Sources de données

Les données proviennent :

- des déclarations d'accidents du travail et de maladies professionnelles des salariés de la MSA figurant dans le Système d'information des maladies professionnelles et des accidents du travail (Simpat),
- des bases de données statistiques sur les contrats de travail des salariés agricoles, alimentées par les déclarations trimestrielles de salaires des employeurs agricoles.

Ce sont celles mises à jour au début de janvier 2014.

Le champ de la population

L'analyse porte sur l'évolution des accidents du travail et des maladies professionnelles ayant donné lieu à un premier versement dans la période considérée pour la population salariée relevant du régime agricole de France métropolitaine, hors départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et de la Moselle. Ces trois départements bénéficient d'un régime social particulier en matière de protection contre les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Une catégorie de risque est attribuée à chaque exploitation ou entreprise. Elle correspond à l'activité principale de l'exploitation (voir annexe).

Données présentées

Dans les tableaux suivants les données présentées sont celles de l'année 2013. Elles sont comparées aux données de l'année 2012

Dans le présent document les données sont réparties pour les principaux grands secteurs professionnels.

Télécharger les données au format Excel :



Les accidents du travail et maladies professionnelles du régime des salariés agricoles (SA) :

Principaux indicateurs par grand secteur d'activité Année 2013

Un nombre d'ATMP, pour les salariés agricoles, en baisse pour l'année 2013

Au cours de l'année 2013, pour les salariés agricoles, 59 400 accidents du travail et maladies professionnelles (ATMP) sont dénombrés pour 1,3 milliard d'heures travaillées. Ce nombre d'ATMP est en baisse de - 2,7 % par rapport à 2012, alors que le nombre d'heures travaillées augmente de + 1,3 %.

1. En 2013, le nombre de nouveaux ATMP est en baisse de - 2,7 %

Au cours de l'année 2013, 59 439 nouveaux ATMP sont dénombrés, en baisse de - 2,7 % par rapport à 2012. Les plus fortes baisses concernent les secteurs « artisanat rural » (- 12,9 %) et « travaux forestiers » (- 6,4 %).

Le nombre d'heures de travail augmente de + 1,3 % en 2013 pour s'établir à 1,286 milliard d'heures travaillées. Cette augmentation du nombre d'heures travaillées est sensible pour les secteurs « cultures et élevages » (+ 3,7 %) et « travaux agricoles » (+ 2,7 %). L'artisanat rural a la plus forte baisse (- 6,3 %) mais ce secteur ne réunit que 0,3 % du total des heures travaillées des salariés agricoles.

Le taux de fréquence est de 46,2 ATMP pour un million d'heures travaillées. Ce taux perd deux points par rapport à celui de 2012, qui était de 48,1 ATMP par million d'heures travaillées. Le secteur des « travaux forestiers » a le plus fort taux de fréquence avec 93,6 accidents pour un million d'heures travaillées, mais celui-ci baisse de - 4,7 points par rapport à 2012. Les secteurs « artisanat rural » (- 5 points) et « travaux agricoles » (- 3,3 points) ont également une baisse importante de leur taux de fréquence, conséquence de la diminution de leur nombre d'ATMP.

Les accidents du travail sont prédominants avec 86,8 % du total des ATMP. Ce pourcentage est en baisse d'un point par rapport à l'année 2012. Les accidents de trajet représentent 6,5 % du total des ATMP et les maladies professionnelles, 6,7 %.

2. 71 % des accidents du travail ont donné lieu à un arrêt indemnisé

Au cours de l'année 2013, le nombre d'accidents du travail ayant donné lieu, pour la première fois, à un paiement d'indemnités journalières (IJ) représente 70,7 % du total des accidents du travail reconnus sur cette période. Cette part d'accidents avec arrêt de travail indemnisé est en hausse de + 0,8 point comparé à celle de 2012.

En revanche, la part des accidents de trajet avec arrêt indemnisé diminue de - 0,8 point par rapport à celle de 2012, pour s'établir à 74,2 %. Pour les maladies professionnelles, la part de maladies avec arrêt de travail indemnisé diminue de - 2,8 points et s'établit à 74,4 %.

Pour l'année 2013, la durée moyenne d'indemnisation continue de progresser et s'établit à 61 jours pour les accidents du travail, 71 jours pour les accidents de trajet et 284 jours pour les maladies professionnelles. Toutefois, pour ces dernières, elle baisse de 8 jours comparée à l'année 2012. Pour les accidents du travail cette durée moyenne d'indemnisation augmente de deux jours et celle des accidents de trajet d'un jour.

3. Le nombre d'ATMP avec nouvelles incapacités permanentes partielles baisse de - 6,0 %

Au cours de l'année 2013, tous types d'ATMP confondus, 6 011 nouvelles incapacités permanentes partielles (IPP) ont été reconnues pour les salariés agricoles, soit une baisse de - 6,0 % par rapport à 2012. Parmi celles-ci, 4 030, soit les deux tiers, concernent les accidents du travail.

Par rapport à 2012, le nombre de nouvelles reconnaissances d'IPP est en baisse pour les accidents du travail (- 8,7 %) et les accidents de trajet (- 8,4 %) mais en hausse pour les maladies professionnelles (+ 2,1 %).

Comparé à 2012, le nombre de rente attribuée (IPP d'au moins 10 points), est en baisse pour les accidents de trajet (- 16,7 %) et les accidents du travail avec (- 4,0 %) et en hausse pour les maladies professionnelles (+ 3,8 %).

4. Une hausse de + 2,7 % du montant des prestations versées pour 2013

En 2013, les ATMP ont occasionné une dépense de 371,3 millions d'euros de prestations (soins de santé, indemnités journalières et rentes de victimes). Le montant de ces prestations est en évolution de + 2,7 % par rapport à 2012. Le secteur « cultures et élevages » (165,7 millions d'euros) et celui des « coopératives agricoles » (68,1 millions d'euros) sont ceux pour lesquels les dépenses sont les plus importantes. Viennent ensuite les « travaux agricoles » (49,4 millions d'euros) et les « travaux forestiers » (38,3 millions d'euros).

Le poste de dépenses le plus important est celui des rentes de victimes avec 53,3 % du total des prestations versées. Les indemnités journalières représentent 36,8 % et les soins de santé 9,8 %. Par rapport à l'année précédente la part des indemnités journalières diminue d'un quart de point dans le total des prestations et celle des soins de santé d'un demi-point. La part des rentes de victimes augmente de trois quarts de point.

Les accidents du travail sont concernés par les trois quarts des prestations, les accidents de trajet par 9,1 % et les maladies professionnelles par 17,7 %.

Télécharger les données au format Excel :



Les ATMP du régime des salariés agricoles (SA) : Principaux indicateurs par grand secteur d'activité Année 2013

Tableau 1 : Nombre d'heures travaillées et d'ATMP par secteur d'activité

	Nombre d'heures travaillées	Nombre d'ATMP avec et sans arrêt	Taux de fréquence	Répartition des ATMP par types (en %)		
				Accidents du travail	Accidents de trajet	Maladies professionnelles
Cultures et élevages	453 764 668	22 913	50,5	86,1%	4,8%	9,1%
Travaux forestiers / travaux agricoles	168 558 663	14 044	83,3	92,3%	3,6%	4,2%
Coopératives agricoles	165 436 100	8 686	52,5	84,0%	4,4%	11,5%
Organismes professionnels et personnels de bureau (secteurs techniques)	382 522 006	4 379	11,4	70,5%	24,2%	5,3%
Activités diverses, artisans ruraux et apprentis	115 302 260	9 417	81,7	90,5%	8,8%	0,7%
Tous secteurs	1 285 583 697	59 439	46,2	86,8%	6,5%	6,7%

Evolution 2012 / 2013

	Evolution en %		Ecart en points			
Ensemble	1,3 %	- 2,7 %	- 1,9	- 1,0	0,3	0,7

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel : 

Tableau 2 : Nombre d'accidents du travail avec arrêt et nombre de jours d'IJ par grand secteur d'activité

	Accidents du travail			Accidents de trajet			Maladies professionnelles		
	Nombre d'AT	% d'AT avec arrêt	Nombre de jours d'IJ (par accident)	Nombre d'AT	% d'AT avec arrêt	Nombre de jours d'IJ (par accident)	Nombre de MP	% de MP avec arrêt	Nombre de jours d'IJ (par maladies)
Cultures et élevages	19 738	76,9 %	68,4	1 089	84,8 %	90,0	2 086	73,2 %	282,6
Travaux forestiers / travaux agricoles	12 957	79,0 %	55,0	504	80,4 %	74,4	583	75,5 %	270,1
Coopératives agricoles	7 300	71,7 %	62,1	386	77,5 %	84,0	1 000	76,1 %	291,0
Organismes professionnels et personnels de bureau (secteurs techniques)	3 087	66,0 %	75,5	1 061	69,8 %	55,3	231	76,2 %	292,9
Activités diverses, artisans ruraux et apprentis	8 526	44,3 %	33,6	829	60,7 %	51,1	62	67,7 %	290,5
Tous secteurs	51 608	70,7 %	60,5	3 869	74,2 %	71,4	3 962	74,4 %	283,6

Evolution 2012 / 2013

	Accidents du travail			Accidents de trajet			Maladies professionnelles		
	<i>Evol. en %</i>	<i>Ecart en points</i>	<i>Ecart en jours</i>	<i>Evol. en %</i>	<i>Ecart en points</i>	<i>Ecart en jours</i>	<i>Evol. en %</i>	<i>Ecart en points</i>	<i>Ecart en jours</i>
	Nombre d'AT	% d'AT avec arrêt	Nombre de jour d'IJ (par accident)	Nombre d'AT	% d'AT avec arrêt	Nombre de jour d'IJ (par accident)	Nombre de MP	% de MP avec arrêt	Nombre de jour d'IJ (par maladies)
Cultures et élevages	- 3,2 %	0,5	2,4	- 0,6 %	- 1,9	2,0	14,4 %	- 4,4	- 8,2
Travaux forestiers / travaux agricoles	- 3,3 %	0,3	0,8	6,3 %	- 6,4	- 6,9	8,4 %	0,8	- 19,7
Coopératives agricoles	- 4,6 %	0,4	2,6	- 1,8 %	- 2,7	5,0	5,0 %	- 2,6	- 16,0
Organismes professionnels et personnels de bureau (secteurs techniques)	- 1,7 %	- 0,1	5,8	8,5 %	1,1	- 2,7	- 5,7 %	- 0,1	37,2
Activités diverses, artisans ruraux et apprentis	- 6,1 %	2,1	- 1,3	0,5 %	3,0	2,0	- 39,8 %	- 1,2	42,6
Tous secteurs	- 3,8 %	0,8	1,7	2,7 %	- 0,8	- 0,9	8,2 %	- 2,8	- 8,0

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel : 

Tableau 3 : Nombre d'accidents du travail par taux IPP et par grand secteur d'activité

	Nombre total de nouvelles IPP	Nouvelles IPP aux victimes attribuées dans le trimestre					
		Accidents du travail		Accidents de trajet		Maladies professionnelles	
		Nombre	dont IPP >=10%	Nombre	dont IPP >=10%	Nombre	dont IPP >=10%
Cultures et élevages	2 815	1 851	668	137	52	827	421
Travaux forestiers / travaux agricoles	1 268	988	334	42	17	238	145
Coopératives agricoles	1 022	612	215	43	14	367	214
Organismes professionnels et personnels de bureau (secteurs techniques)	541	297	90	133	24	111	48
Activités diverses, artisans ruraux et apprentis	365	282	78	48	13	35	19
Tous secteurs	6 011	4 030	1 385	403	120	1 578	847

Evolution 2012 / 2013

	Evolution en %						
Tous secteurs	- 6,0 %	- 8,7 %	- 4,0 %	- 8,4 %	- 16,7 %	2,1 %	3,8 %

Source : MSA

Tableau 4 : Montants versés pour les accidents par type de prestation et par grand secteur d'activité

	Montant total	Nouvelles IPP aux victimes attribuées dans le trimestre					
		Soins de santé	Indemnités journalières	Rentes de victimes	AT	Trajet	MP
Cultures et élevages	165 703 791 €	9,8%	39,0 %	51,2 %	72,3 %	8,2%	19,4 %
Travaux forestiers / travaux agricoles	87 629 258 €	9,8%	34,5 %	55,7 %	82,1 %	5,2%	12,6 %
Coopératives agricoles	68 101 458 €	8,8%	39,1 %	52,1 %	66,5 %	7,1%	26,5 %
Organismes professionnels et personnels de bureau (secteurs techniques)	29 001 133 €	8,8%	37,1 %	54,1 %	63,7 %	25,3%	11,1 %
Activités diverses, artisans ruraux et apprentis	20 863 572 €	14,7%	21,9 %	63,4 %	77,8 %	16,0%	6,2 %
Tous secteurs	371 299 212 €	9,8%	36,8 %	53,3 %	73,2 %	9,1%	17,7 %

Evolution 2012 / 2013

	Evolution en %	Ecart en points					
Tous secteurs	2,7 %	- 0,52	- 0,21	0,73	- 0,16	- 0,26	0,41

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel : 

Définitions

Nombre d'heures travaillées	Nombre d'heures travaillées au cours du trimestre
Nombre d'ATMP avec et sans arrêt	Nombre de nouveaux ATMP avec et sans arrêt enregistrés dans le trimestre considéré
Taux de fréquence ATMP	Nombre d'ATMP pour 1 000 000 d'heures travaillées
Nombre d'ATMP avec arrêt	Accident ou maladie professionnelle ayant donné lieu à un premier versement d'indemnité journalière (IJ) au cours de la période considérée
Nombre de jours d'IJ	Nombre total de jours d'arrêt indemnisés au cours de la période considérée
Nombre de nouvelles IPP	Nombre de nouvelles incapacités permanentes partielles (IPP) connues pour la première fois au cours de la période considérée
Taux IPP	Taux d'incapacité permanente partielle pour les nouvelles IPP connues au cours de la période considérée
Montants des soins de santé	Montant en euros versés pour les soins de santé au cours de la période considérée
Montant des indemnités journalières	Montant en euros versés pour les indemnités journalières au cours de la période considérée
Montants des rentes de victimes	Montant en euros versés pour les rentes de victime au cours de la période considérée.
Montant total ATMP	Somme des coûts soins de santé, indemnités journalières et rentes de victimes versés au cours de la période considérée

Sigles cités :

- ATMP :** Accidents du travail, de trajet et maladie professionnelle
DERS : Direction des Etudes, des Répertoires et des Statistiques
IJ : Indemnités journalières
IPP : Incapacité permanente partielle
MSA : Mutualité sociale agricole
SIMPAT : Système d'information sur les maladies professionnelles et les accidents du travail

Annexe

Classement des exploitations et des entreprises agricoles par secteurs d'activités et catégories professionnelles :

- **CULTURES ET ELEVAGE - Secteurs d'activités n° 1 et 2**
110 - Cultures spécialisées ; 120 – Champignonnières ; 130 - Elevage spécialisé de gros animaux ; 140 - Elevage spécialisé de petits animaux ; 150 - Entraînement, dressage, haras ; 160 – Conchyliculture ; 170 - Marais salants ; 180 - Cultures et élevage non spécialisés ; 190 – Viticulture.

- **TRAVAUX FORESTIERS - Secteur d'activité n° 3**
310 - Sylviculture ; 320 - Gemmage ; 30 - Exploitations de bois proprement dites ; 340 - Scieries fixes.

- **ENTREPRISES DE TRAVAUX AGRICOLES - Secteur d'activité n° 4**
400 - Entreprises de travaux agricoles ; 410 - Entreprises de jardins et entreprises paysagistes, entreprises de reboisement.

- **ARTISANAT RURAL - Secteur d'activité n° 5**
500 - Artisans du bâtiment ; 510 - Autres artisans ruraux

- **COOPERATION - Secteurs d'activités n° 6 et 7**
600 - Stockage et conditionnement (sauf fleurs, fruits, légumes) ; 610 - Approvisionnement ; 620 – Traitement des produits laitiers ; 630 - Traitement de la viande ; 640 - Conserverie des produits autres que la viande ; 650 - Vinification ; 660 - Insémination artificielle ; 670 - Sucrierie, distillerie ; 680 - Meunerie, panification ; 690 - Stockage et conditionnement de fleurs, fruits ou légumes ; 760 - Traitement des viandes de volailles ; 770 - Coopératives diverses.

- **ORGANISMES PROFESSIONNELS - Secteur d'activité n° 8**
801 - Mutualité agricole ; 811 - Crédit agricole ; 821 - Autres organismes ; 830 - Société d'intérêt collectif agricole d'électricité (Sicae) Personnel statutaire ; 832 - Société d'intérêt collectif agricole d'électricité (Sicae) Personnel temporaire.

- **ACTIVITE DIVERSES - Secteur d'activité n° 9**
900 - Gardes-chasse et gardes-pêche ; 910 - Jardiniers, gardes forestiers ; 920 - Remplacement, travail temporaire ; 940 - Membres bénévoles ; 950 - Etablissements privés d'enseignement technique et de formation professionnelle ; 970 - Personnels enseignants des établissements d'enseignement agricole privé visés ; à l'article 1144 du Code rural (11°) ; 980 - Travailleurs handicapés des CAT.

- **APPRENTIS**

- **PERSONNEL DE BUREAU**

Annexe

Classement des exploitations et des entreprises agricoles par secteurs d'activités et catégories professionnelles :

- **CULTURES ET ELEVAGE - Secteurs d'activités n° 1 et 2**

110 - Cultures spécialisées ; 120 – Champignonnières ; 130 - Elevage spécialisé de gros animaux ; 140 - Elevage spécialisé de petits animaux ; 150 - Entraînement, dressage, haras ; 160 – Conchyliculture ; 170 - Marais salants ; 180 - Cultures et élevage non spécialisés ; 190 – Viticulture.

- **TRAVAUX FORESTIERS - Secteur d'activité n° 3**

310 - Sylviculture ; 320 - Gemmage ; 30 - Exploitations de bois proprement dites ; 340 - Scieries fixes.

- **ENTREPRISES DE TRAVAUX AGRICOLES - Secteur d'activité n° 4**

400 - Entreprises de travaux agricoles ; 410 - Entreprises de jardins et entreprises paysagistes, entreprises de reboisement.

- **ARTISANAT RURAL - Secteur d'activité n° 5**

500 - Artisans du bâtiment ; 510 - Autres artisans ruraux

- **COOPERATION - Secteurs d'activités n° 6 et 7**

600 - Stockage et conditionnement (sauf fleurs, fruits, légumes) ; 610 - Approvisionnement ; 620 - Traitement des produits laitiers ; 630 - Traitement de la viande ; 640 - Conserverie des produits autres que la viande ; 650 - Vinification ; 660 - Insémination artificielle ; 670 - Sucrierie, distillerie ; 680 - Meunerie, panification ; 690 - Stockage et conditionnement de fleurs, fruits ou légumes ; 760 - Traitement des viandes de volailles ; 770 - Coopératives diverses.

- **ORGANISMES PROFESSIONNELS - Secteur d'activité n° 8**

801 - Mutualité agricole ; 811 - Crédit agricole ; 821 - Autres organismes ; 830 - Société d'intérêt collectif agricole d'électricité (Sicae) Personnel statutaire ; 832 - Société d'intérêt collectif agricole d'électricité (Sicae) Personnel temporaire.

- **ACTIVITE DIVERSES - Secteur d'activité n° 9**

900 - Gardes-chasse et gardes-pêche ; 910 - Jardiniers, gardes forestiers ; 920 - Remplacement, travail temporaire ; 940 - Membres bénévoles ; 950 - Etablissements privés d'enseignement technique et de formation professionnelle ; 970 - Personnels enseignants des établissements d'enseignement agricole privé visés ; à l'article 1144 du Code rural (11°) ; 980 - Travailleurs handicapés des CAT.

- **APPRENTIS**

- **PERSONNEL DE BUREAU**

MSA Caisse Centrale

**Direction des Etudes, des Répertoires et des
Statistiques**

Les Mercuriales

40, rue Jean Jaurès

Tél. : 01 41 63 77 77

93547 Bagnolet Cedex

www.msa.fr



L'essentiel & plus encore